

RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORT ANNUEL

Le compte d'exploitation 2014 qui nous a été présenté au mois de mai de l'exercice sous revue a dégagé un excédent de recettes d'un peu plus de 22,6 millions de francs. Conjugué au degré de couverture supérieur à 120%, ce résultat réjouissant a permis au conseil de fondation non seulement de rémunérer les avoires de vieillesse 2014 de manière uniforme à 2,75%, soit une rémunération supplémentaire de 1%, mais aussi de constituer des provisions afin de rémunérer les avoires de vieillesse surobligatoires et obligatoires à un taux identique de 1,75% (taux LPP prescrit par le Conseil fédéral pour la partie obligatoire) durant l'exercice sous revue. Durant toute l'année, la bourse a suivi une évolution latérale, tantôt positive, tantôt négative, de sorte que le rendement des fonds gérés par la fondation sous sa propre responsabilité s'est établi à la fin de l'année à 1,14% en termes nets, ce qui constitue évidemment un sérieux recul par rapport à l'année précédente, clôturée avec un rendement de 7,92%. Cependant, nous sommes en très bonne position en comparaison avec d'autres caisses de pensions qui affichent en moyenne un rendement de 0,7% (comparatif de performance établi par l'ASIP). Le degré de couverture des engagements pour lesquels notre institution de prévoyance assume le risque s'est avéré un atout majeur: il a oscillé autour de 120% avant de s'établir à 121,56% en fin d'année. S'agissant de l'environnement d'assurance, notre œuvre de prévoyance est parfaitement positionnée alors que, fin 2015, seules 62,9% de toutes les caisses de pensions privées affichaient un degré de couverture pondéré en fonction de la fortune de plus de 110% et que 4% environ présentaient même un découvert (Moniteur Swisscanto des caisses de pensions). Les comptes annuels de notre œuvre de prévoyance se sont soldés par un bénéfice d'un peu plus de 9,9 millions de francs, le résultat de la partie risque ayant une fois de plus contribué de manière déterminante à ce résultat satisfaisant. Il n'empêche que ce bénéfice reflète un âpre revers par rapport à l'année précédente (22,6 millions de francs), principalement dû à l'évaluation de nos placements en fin d'année. Le conseil de fondation a néanmoins décidé de provisionner dès cette année un montant de 5,5 millions de francs afin de rémunérer en 2016 l'avoire d'épargne surobligatoire au même taux que la partie obligatoire (1,25%).

Nos bénéficiaires de rentes sont entièrement assurés auprès de Swiss Life. La fondation de prévoyance rachète l'intégralité de ces rentes à Swiss Life au moment de la retraite du destinataire. Le montant de la somme de rachat dépend entièrement du taux de conversion, c.-à-d. du taux auquel le capital vieillesse épargné est converti en fin de carrière en une rente viagère annuelle. Actuellement, la loi fixe ce taux à 6,8% pour le régime obligatoire de la LPP et devrait vraisemblablement le maintenir à ce niveau jusqu'en 2020 au moins. En revanche, pour le régime surobligatoire, ces taux sont constamment revus à la baisse depuis quelque temps en raison de l'allongement continu de l'espérance de vie et de la faiblesse persistante des perspectives de rendement qu'offrent les marchés des capitaux. Aujourd'hui, la Fondation de prévoyance de la SSO applique encore un taux de conversion de 5,835%. Mais, pour pouvoir offrir malgré tout à nos destinataires une solution de prévoyance attrayante pour la retraite, nous ne pourrions éviter de discuter le montant du taux de conversion et le modèle de rachat de nos bénéficiaires de rentes à Swiss Life.

La marche des affaires continue à évoluer favorablement. A la fin de l'année, le nombre d'assurés s'est établi à 6479 (+1,6% par rapport à l'année précédente). Le volume de primes a une fois de plus progressé de plus de 3 millions de francs à 77,72 millions de francs (+4,1%) et les rachats facultatifs ont atteint 45,4 millions de francs. Le capital de couverture des actifs a augmenté de plus de 94 millions de francs durant l'exercice sous revue et totalisait 1 322 633 725 francs à la fin de l'année.

Au cours de l'exercice sous revue comme depuis un certain temps déjà, une solution de prévoyance au sens de l'art. 1e OPP 2 était à l'ordre du jour des réunions du comité et du conseil de fondation, c.-à-d. une solution permettant aux destinataires de choisir, parmi différentes stratégies de placement, le rendement visé mais aussi le niveau de risque encouru. La solution envisagée sera probablement une œuvre de prévoyance propre à SSO dans une fondation collective de Swiss Life ou d'un autre prestataire. D'après les clarifications apportées par Swiss Life, on peut partir du principe que la solution 1e pourra être introduite au plus tard en 2017. Comme c'est en fin de compte l'association, donc la SSO, qui est chargée de la création d'une telle œuvre de prévoyance au sens de l'art. 1e OPP 2, nous présenterons cette solution de prévoyance au comité de direction de la SSO l'année prochaine et lui demanderons de donner au secrétariat le feu vert pour la suite et, au final, pour la mise en œuvre de ce nouveau projet.

Dans le dernier rapport annuel, le départ à la retraite de Paul Hostettler, gérant de longue date, avait déjà été annoncé pour la fin de l'année. Nous avons pu trouver un arrangement extrêmement satisfaisant pour le remplacer. En milieu d'année, Isabelle Gigandet et Oliver Halter ont signé le contrat de mandat qui assure la succession de Paul Hostettler dès le 1^{er} janvier 2016. L'engagement de deux personnes – qui maîtrisent parfaitement leur sujet grâce à leur activité passée chez Swiss Life – a permis de résoudre dans le même temps le problème sous-jacent de la suppléance. Pour assurer néanmoins une transition en douceur, Paul Hostettler s'est d'ores et déjà déclaré prêt à être aux côtés de ses successeurs au premier trimestre 2016, sur mandat.

Les comptes annuels suivants ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de notre organe de contrôle, la société Fiduria AG de Berne.

COMPTES ANNUELS**BILAN**

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités	35 307 121,69	23 688 774,67
Créances	10 644 197,46	30 964 864,24
Immobilisation financière	405 035 839,53	689 167 215,74
	450 987 158,68	443 820 854,65
Placements de la fortune		
Compte de régularisation actif	8 655 319,27	11 931 027,56
Plan de capital auprès de Swiss Life	989 432 863,00	901 249 697,00
Actifs provenant de contrats d'assurance	139 145 935,00	114 910 619,00
TOTAL ACTIF	1 588 221 275,95	1 471 912 198,21
PASSIF		
Prestations de libre passage	12 912 101,82	2 427 159,30
Autres dettes	3 130 589,41	2 701 935,56
Dettes	16 042 691,23	5 129 094,86
Compte de régularisation passif	29 785 244,50	43 710 706,91
Réserve de cotisations de l'employeur	1 190 479,90	1 014 260,25
Provisions non techniques	5 500 000,00	5 040 000,00
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 322 633 725,00	1 228 360 407,10
Passifs résultant de contrats d'assurance	139 145 935,00	114 910 619,00
Provisions techniques	1 719 424,00	1 603 754,00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 463 499 084,00	1 344 874 780,10
Réserves de fluctuation de valeurs	43 539 637,18	42 404 166,00
Situation en début de période	29 739 190,09	17 463 256,03
Dissolution des fonds libres	-11 063 036,60	-10 378 259,35
Excédent des produits	9 987 985,65	22 661 801,15
Capital de la fondation	28 664 139,14	29 739 190,09
TOTAL PASSIF	1 588 221 275,95	1 471 912 198,21

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Cotisations des salariés	11 393 821,05	10 340 343,45
Cotisations de l'employeur	66 323 240,60	64 334 651,25
Retraits de la réserve de cotisations de l'employeur en de financer les cotisations	-17 996,65	-39 315,50
Primes uniques et sommes de rachat	45 446 122,00	45 597 009,00
Rachat pour le financement de la retraite anticipée	566 781,00	0,00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	192 547,80	60 000,00
Subsides du fonds de garantie	455 914,00	444 451,00
Cotisations et apports ordinaires et autres	124 369 429,80	120 737 139,20
Apports de libre passage	34 034 990,00	35 493 759,00
Remboursements EPL/divorce	1 534 935,95	2 424 421,00
Prestations d'entrée	35 569 952,95	37 918 180,00
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	159 939 355,75	158 655 319,20
Rentes de vieillesse	-7 036 138,50	-6 172 246,80
Rentes de survivants	-256 367,30	-229 476,20
Rentes d'invalidité	-1 164 013,12	-897 666,25
Exonération des cotisations	0,00	-13 460,20
Prestations en capital à la retraite	-24 330 459,00	-33 743 436,00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-971 716,98	-41 670,00
Prestations réglementaires	-33 758 694,90	-41 097 955,45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-43 868 876,00	-38 437 845,00
Versements anticipés EPL/divorce et exonération des cotisations	-6 742 360,45	-7 916 078,20
Prestations de sortie	-50 611 236,45	-46 353 923,20
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	-84 369 931,35	-87 451 878,65
Constitution de capitaux de prévoyance des actifs	-72 652 703,00	-57 756 907,40
Constitution de provisions techniques	-115 670,00	-102 683,00
Rémunération du capital épargne	-21 620 593,00	-20 193 145,70
Régularisation de la rémunération ultérieure du capital épargne	-587 156,00	-11 300 000,00
Dissolution de la rémunération ultérieure du capital épargne	11 300 000,00	8 300 000,00
Constitution de réserves de cotisations	-174 551,15	-20 684,50
Dissolution des fonds libres	11 063 036,60	10 026 634,00
Transfert des fonds libres	-	0,00
	306 705,75	
Dissolution/constitution du capital de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-73 094 342,30	-71 046 786,60
Prestations d'assurance	10 608 765,62	8 388 549,95

Parts d'excédents provenant des assurances	7 501 514,00	10 583 872,00
Autres produits	10 176,70	850,00
Produits de prestations d'assurance	18 120 456,32	18 973 271,95

4

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Primes de risque	-6 854 926,50	-6 424 527,20
Primes pour frais de gestion	-1 307 508,10	-1 251 575,80
Apports uniques aux assurances	-14 781 110,00	-23 622 013,00
Cotisations au fonds de garantie	-219 367,00	-205 807,70
Frais par cas	-441 525,00	526 15,00
Apports du capital de couverture Rentes à Swiss Life	-643 297,00	0,00
Charges d'assurance	-24 247 733,60	-32 031 048,70
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>	-3 652 195,18	-12 901 122,80
Résultat des intérêts	12 724 460,35	11 777 940,73
Résultat des titres	6 106 527,90	29 957 427,12
Coûts des placements	-1 310 048,66	-1 694 606,53
Intérêt de la réserve de cotisations de l'employeur	-1 655,00	-7 460,10
Résultat net des placements	17 519 284,59	40 033 301,22
Constitution de provisions non techniques	-5 500 000,00	-5 040 000,00
Dissolution des provisions non techniques	5 040 000,00	6 900 000,00
Frais généraux de gestion	-925 475,79	-908 261,67
Frais de marketing et de publicité	-3 179,00	-1 526,05
Frais de courtage	-1 296 158,39	-1 197 910,60
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-26 554,40	-45 608,40
Autorité de surveillance	-32 265,00	-26 016,00
Frais de gestion	-2 283 632,58	-2 179 322,27
<i>Excédent des produits avant la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</i>	11 123 456,83	26 812 856,15
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-1 135 471,18	-4 151 055,00
Excédent des produits	9 987 985,65	22 661 801,15

EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

Les capitaux de prévoyance d'un montant de 1,463 milliard de francs sont garantis par Swiss Life à hauteur de 1,128 milliard de francs; la fondation assume le risque des 334 millions restants.

La valeur visée de la réserve de fluctuation de valeurs est fixée à 13,0%, calculée sur les engagements de prévoyance au risque de la fondation. Avec 43,539 millions de francs, la valeur cible est atteinte. Les immobilisations financières sont évaluées aux valeurs du marché.

L'année boursière 2015 permet de rémunérer les avoirs de vieillesse 2015 à un taux unique de 1,80%, surtout grâce aux provisions de l'année précédente. La rémunération supplémentaire de 0,05% revient à tous les assurés actifs qui étaient affiliés à la caisse au 31 décembre 2015 et au 1^{er} janvier 2016.

Les provisions non techniques se montant à 5,5 millions de francs permettent de rémunérer la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse 2016 au même taux que celui prescrit par la loi pour la partie obligatoire.

Les 7,501 millions de francs de part d'excédent liée aux prestations d'assurance sont issus à 56,7% des excédents liés aux intérêts et à 43,3% des bénéfices sur les risques et servent, avec le résultat des placements, à appliquer une rémunération des avoirs de vieillesse 2015 supérieure à la moyenne et à maintenir un bon degré de couverture (121,95% pour les engagements au risque de la fondation).

La performance nette sur les immobilisations financières gérées au risque de la fondation est de 1,14%. Swiss Life rémunère les immobilisations financières gérées dans le plan de capital à hauteur de 1,8%.

Les frais de gestion incombant à la fondation par assuré actif s'élèvent à 352 francs (année précédente: 342 francs).

Le taux de transparence des placements en matière de frais est de 95,64% et la part des frais de gestion de fortune, de 0,34%.

Placements et principes d'évaluation

Engagements de prévoyance et degré de couverture

Le capital de prévoyance et les provisions techniques à hauteur de 1 463 499 084,00 sont couverts par:

a) Actifs provenant de contrats d'assurance

	31.12.2015 CHF	31.12.2015 %
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vie lesse	139'145'935	9,50

b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	31.12.2015 CHF	31.12.2015 %
Immobilisations financières avec garantie de la valeur nominale et des intérêts par Swiss Life	989 432 863	67,60

c) Immobilisations financières pour lesquelles la fondation assume le risque

	31.12.2015 CHF	31.12.2015 %
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pour lesquels la fondation assume le risque	334 920 286	22,90

Ces immobilisations financières sont gérées par trois gestionnaires de fortune (Albin Kistler AG, Zurich / Credit Suisse, Berne et Zurich / Swiss Life Asset Management SA, Zurich)

Elles se décomposent comme suit:

	%
Actions	29,8
Suisse	12,9
Monde	14,0
Marchés émergents	2,9
Obligations	53,4
Suisse CHF	38,7
Monde (couvertes)	14,7
Immobilier	14,8
Liquidité	2,0

d) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life est de 100%. Le taux de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Part du capital de couverture et des provisions techniques	334'920'286.00	328'714'464.10
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
Capital de couverture nécessaire	334'920'286.00	328'714'464.10
Capital de couverture disponible	334'920'286.00	328'714'464.10
Réserve de fluctuation de valeurs	43'539'637.18	42'404'166.00
Capital de la fondation, fonds libres	28'664'139.14	29'739'190.09
Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires	407'124'062.32	400'857'820.19
Degré de couverture	121,56%	121,95%
Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)	104,93%	105,36%

e) Nombre d'assurés

	2015	2014
Assurés actifs	6'479	6'377
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	266	243
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	91	111
Bénéficiaires de rentes pour enfant d'invalidité et de personne retraitée	43	36
Bénéficiaires de rentes de veuve / d'orphelin	29	22

f) Rémunération de l'avoir de vieillesse

	2015 %	2014 %
Partie obligatoire	1,80	2,75
Partie surobligatoire	1,80	2,75

Personnel

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du conseil de fondation est restée inchangée, tous ses membres ayant été tacitement reconduits pour un nouveau mandat. Au secrétariat en revanche, Paul Hostettler, gérant des deux fondations, a pris sa retraite en fin d'année après plus de douze ans de travail couronné de succès et empreint de discernement. Nous lui sommes tous très reconnaissants pour son engagement et son dévouement en faveur de la fondation. Mais nous ne manquerons pas de remercier toutes les personnes qui s'engagent chaque jour pour notre fondation, et tout particulièrement les collaborateurs du secrétariat, Madame Sonja Winkler et Messieurs Alain Duc et Beat Kummer ainsi que les membres du conseil de fondation et nos interlocuteurs directs chez Swiss Life, Christian Brunner et Danilo Zweifel.

Organes – Tiers mandatés

Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden (président)^{*)}

Représentant des employeurs

Tanja Bollig Bonvin, Randogne (vice-présidente)^{*)}

Représentante des salariés

Renato Broggin, Balerna

Représentant des employeurs

Jean-Michel Graf, Lausanne

Représentant des employeurs

Cornelia Jäggi, Lohn-Ammannsegg

Représentante des salariés

Elsbeth Tobler, Sempach Station

Représentante des salariés

Secrétariat

Paul Hostettler, avocat, gérant^{*)} (jusqu'au 31 décembre 2015)

Alain Duc, Beat Kummer, Sonja Winkler

Comptabilité externe

EY Accounting Services AG, Berne

Organe de révision

Fiduria AG, Berne

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Zurich

Gestion de fortune

Albin Kistler AG, Zurich

Credit Suisse SA, Berne et Zurich

Swiss Life Asset Management SA, Zurich

Dépositaire global

UBS SA, Zurich

Spécialiste des placements externes

PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich

Zurich (n° de reg. ZH 1036)

^{*)} = Commission des finances

Berne, août 2016

Hans-Caspar Hirzel, médecin-dentiste
Président

Isabelle Gigandet
Gérante

Oliver Halter
Gérant